

FCP de droit français

LATITUDE CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL

au 28 juin 2024

**Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Cabinet Grant Thornton Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe (s)	44
Caractéristiques de l'OPC (suite)	45

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **LATITUDE CROISSANCE Part A (FR0011511773)**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Site internet : www.ampegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'informations clés : 02/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : LATITUDE CROISSANCE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2013.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Objectifs : ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 7% par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée. Le Fonds, multi-classes d'actifs, cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

De 40% à 110 % sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatif.
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et +12

De 0% à 110% au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Général de droit français.

Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change qui peuvent entraîner une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@ampegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible - Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 540 €	4 130 €
	Rendement annuel moyen	-54.62 %	-16.20 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 500 €	7 280 €
	Rendement annuel moyen	-25.00 %	-6.16 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 850 €	14 320 €
	Rendement annuel moyen	8.50 %	7.45 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 430 €	16 450 €
	Rendement annuel moyen	34.28 %	10.46 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2014 et janvier 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre janvier 2013 et janvier 2018.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	627 €	2 882€
Incidence des coûts annuels (*)	6,37 %	4,30 % (chaque année)
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,75 % avant déduction des coûts et de 7,45 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00 % du montant investi / 300 EUR Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.		
Composition des coûts :		
Le tableau ci-dessous indique :		
• l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;		
• la signification des différentes catégories de coûts.		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont de 3% maximum.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,09% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	309 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	27 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7.00 % l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,01%).	1 EUR

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site : www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/latitude-croissance/shares/fr0011511773-a>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Mécanisme de liquidité : mise en place des Gates

Le comité de Direction d'Amplegest a décidé de suivre les recommandations AMF et de mettre en place un mécanisme de Gates pour le fonds. Le mécanisme de Gates est un mécanisme de plafonnement des rachats, cela permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Le mécanisme, le descriptif et le seuil sont précisés dans le prospectus du fonds.

Changements de l'exercice à venir

1) LAP : Lettre d'informations aux porteurs – modification en vigueur le 15/07/2024

La société de gestion du Fonds, Amplegest a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière adoptée par le fonds Latitude Croissance.

En effet, le fonds Latitude Croissance sera désormais classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribueront à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Corrélativement, la société de gestion a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Augmentation de l'exposition sur les marchés actions internationales,
- Diminution de l'exposition en instruments de taux,
- Augmentation des frais de gestion financière pour la part I,
- Baisse du maximum des frais indirects,
- Diminution de la fourchette de sensibilité,
- Modification de la commission de surperformance pour la part I,
- Ventilation des frais : split des frais financier et frais de fonctionnement et autres services,
- Passage des frais de fonctionnement et autres services d'un taux réel à un taux forfait.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A et 8,10% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A et 8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers	L'OPC est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques		
Stratégie d'investissement	<p>LATITUDE CROISSANCE est un fonds d'allocation internationale, multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.</p> <p>...</p> <p>La sélection des titres vifs, des ETF et des OPC est basée en premier lieu sur un screening quantitatif permettant de faire émerger les sous-jacents ayant un profil de performance et de risque conforme aux investissements que le gérant souhaite réaliser. Une analyse quantitative et qualitative approfondie est ensuite menée. Elle se base sur l'étude, notamment, des critères suivants : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant, processus d'investissement, contrôle des risques, etc. Une fois sélectionnés, ces supports font l'objet d'un contrôle régulier portant sur le respect des critères de sélection.</p>	<p>LATITUDE CROISSANCE est un fonds d'allocation internationale, principalement investi en actions, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...).</p> <p>...</p> <p>La sélection des titres vifs, des ETF et des OPC est basée en premier lieu sur un screening quantitatif permettant de faire émerger les sous-jacents ayant des profils de performance et de risque conformes aux attentes de l'équipe de gestion.</p>
Description des catégories d'actifs : (hors dérivés intégrés) / Titres de créances et instruments du marché monétaire	<p>L'OPCVM s'autorise à investir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations de toute nature - des titres de créances négociables - des titres participatifs - des titres subordonnés 	<p>L'OPCVM s'autorise à investir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations de toute nature, dont Green Bonds - des titres de créances négociables - des titres participatifs - des titres subordonnés

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<p>Marchés actions internationales 40%-110%</p> <p>Instruments de taux 0%-100%</p> <p>Sensibilité taux 0 - 12</p>	<p>Marchés actions internationales 65%-110%</p> <p>Instruments de taux 0%-50%</p> <p>Sensibilité taux 0 - 3</p>	<p>+</p> <p>-</p> <p>-</p>

Modalités de souscriptions et de rachats		
Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parts « A » : 1 millième de part ▪ Parts « I » : 1 centième de part 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parts « A » : 1 dix-millième de part ▪ Parts « I » : 1 dix-millième de part

Frais et commissions			
Frais	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : Part A : 2,00% TTC maximum Part I : 0,90 % TTC maximum	Frais de gestion financière : Part A : 1.90% TTC maximum Part I : 0.90 % TTC maximum & Frais de fonctionnement et autres services : 0.10% TTC	
Frais indirects maximum	2.50 % TTC maximum	0.50 % TTC maximum	
Commissions de surperformance	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an Part I : 10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8,10% l'an	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an	

Préambule :

Latitude Croissance est un fonds diversifié international au profil dynamique qui a pour objectif de réaliser une performance de +7% par an sur un horizon de placement de 5 ans pour la part A et de +8.1% par an pour la part I.

Latitude Croissance est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR » et ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte de critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel, le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »).

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Au cours du second semestre de 2023, conformément à son ADN Global Macro, le fonds a suivi une démarche favorisant la performance absolue au détriment d'une approche directionnelle calibrée sur un indice de référence. Sur l'année, nous avons maintenu une approche globalement prudente dans le portefeuille et conservé, en moyenne, une allocation actions à des niveaux inférieurs à nos marges d'exposition. En raison de cette approche et d'un surcroît de prudence à compter d'octobre, la performance du fonds a peu bénéficié du rallye des actifs financiers en novembre et décembre.

Au cours du troisième trimestre 2023, le fonds a maintenu un poids actions stable ainsi qu'une allocation très favorable au marché américain d'une part, et au crédit Européen d'autre part.

L'exposition à la dette souveraine américaine a par ailleurs été renforcée dans le courant de l'été, un facteur qui sera détracteur de valeurs sur les mois de septembre et octobre.

Au cours du quatrième trimestre 2023, la performance du fonds a été sécurisée courant octobre via la réduction des actifs risqués dans l'allocation alors que la volatilité au sein des marchés d'actions et de taux était exacerbée. Cette décision visait à assurer une performance positive sur les fonds quel qu'ait pu être le comportement des actifs financiers sur la fin d'année. In fine, la réduction de l'exposition actions dans l'allocation et le renforcement du Dollar US ont limité la sensibilité des fonds au rebond des marchés financiers en fin d'année.

Au cours du premier trimestre 2024, le fonds a fortement accru son exposition aux marchés d'actions en favorisant le marché américain et japonais en premier lieu. Les investissements sur le crédit Européen ont par ailleurs été maintenus. Ces décisions ont été pertinentes et ont permis au portefeuille de délivrer de la performance.

Au cours du deuxième trimestre 2024, le fonds a encore accru son exposition aux marchés d'action en favorisant les marchés émergents asiatiques, en particulier l'Inde et toujours le marché japonais. Les marchés européens ont par ailleurs été très peu présents dans nos investissements à compter du mois de juin avec l'apparition d'un nouveau risque politique sur la zone à la suite des élections européennes et de la dissolution de l'Assemblée nationale en France. Nos investissements sur le crédit Européen ont par ailleurs été maintenus. Le trimestre a ainsi été très favorable en termes de performance.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Date	Code ISIN	Actif	Position	Valeur unitaire	Valeur totale
20/07/2023	LU0568621022	Amundi Cash USD - IU - C - USD - (3231)	2270	1 144,61 \$	2 598 264,70 \$
20/07/2023	IE000MLMNY00	iShares S&P 500 Equal Weight U ETF - USD - (XLON) (3231)	1022294	5,36 \$	5 483 616,05 \$
20/07/2023	IE00B6Y5C33	SPDR S&P 500 USD (XLON) (3231)	-11906	454,78 \$	-5 412 726,39 \$
31/07/2023	LU0568621022	Amundi Cash USD - IU - C - USD - (3231)	-2757	1 146,02 \$	-3 159 577,14 \$
31/07/2023	IE00BP3QZD73	iShs MSCI USD-Acc (3231)	140500	41,90 \$	5 886 247,50 \$
22/08/2023	IE00BP3QZD73	iShs MSCI USD-Acc (3231)	-85500	39,21 \$	-3 350 860,99 \$
23/08/2023	FR0000984254	Union Dollar Cash - IC - USD - (3231)	1690	1 988,75 \$	3 360 987,50 \$
07/09/2023	LU1681043599	Amundi ISSICAV - Amundi MSCI World PEA ETF - C - EUR - (XPAR) (25)	-7190	429,02 €	-3 083 507,38 €
12/09/2023	LU2089238468	AMUNDI Prime USA UCITSEIF DRC (3231)	295000	28,11 \$	8 296 073,52 \$
12/09/2023	LU0568621022	Amundi Cash USD - IU - C - USD - (3231)	-6406	1 153,43 \$	-7 388 872,58 \$
28/09/2023	IE00BFNM3D14	ISHARES MSCI EUROPE ESG SCREEN (XETR) (254)	635500	7,05 €	4 481 887,90 €
10/10/2023	LU2089238468	AMUNDI Prime USA UCITSEIF DRC (3231)	140000	27,51 \$	3 853 090,41 \$
10/10/2023	IE000MLMNY00	iShares S&P 500 Equal Weight U ETF - USD - (XLON) (3231)	-704094	4,98 \$	-3 507 378,11 \$
11/10/2023	LU2018762653	Lyxor USCurve Steepening 2-10 AC (XLON) (3231)	-42000	93,60 \$	-3 931 326,00 \$
26/10/2023	LU1681041627	AMUNDI MSCI ERP MIN VOL (XETR) (3230)	27500	116,70 €	3 210 405,34 €
26/10/2023	IE00BFNM3D14	ISHARES MSCI EUROPE ESG SCREEN (XETR) (254)	-532500	6,82 €	-3 628 987,50 €
03/11/2023	IE00BJQRDK83	Invesco MSCI World ESG Universal (254)	46500	55,80 €	2 595 634,09 €
11/01/2024	LU1681041627	AMUNDI MSCI ERP MIN VOL (XETR) (3230)	-27500	125,40 €	-3 447 258,54 €
11/01/2024	IE00000KPO9	Invesco Nasdaq-100 ESG UCITSE (XLMUN) (254)	65000	43,95 €	2 857 778,44 €
11/01/2024	LU2089238203	AMUNDI Prime Global UCITSEIF (3231)	-123525	28,05 \$	-3 463 979,18 \$

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Cyrus) :

Actif	Code Isin	Type d'actifs	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Octo Rendement 2025 - IC -	FR0013496213	Fonds	994	1 100 805.30 €	6.41%
				1 100 805.30 €	6.41%

C. Variation de l'actif

Au cours de l'exercice, le nombre de parts du fonds est passé :

- pour la part A de 244 722.233 à 91 667.1624 parts, pour un montant de souscriptions de 1 806 875.35 EUR et de rachats pour 26 337 253.41 EUR
- pour la part I de 73.3 à 61 parts, pour un montant de souscriptions de 0.00 EUR et de rachats pour 178 567.41 EUR.

Les VL sont passées :

- de 161.96 EUR à 176.74 EUR soit une baisse de 9.13% pour la part A
- de 14 561.54 EUR à 16 065.20 EUR soit une baisse de 10.33% pour la part I

D. Perspectives de l'exercice à venir

A fin juin 2024, l'appétit pour le risque a été très marqué sur les marchés financiers mondiaux. La dynamique des bénéfices a été particulièrement forte sur le secteur de la technologie et tout l'écosystème alimenté par la course à l'équipement sur la sphère de l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, l'économie semble se normaliser via un ralentissement de la consommation des ménages alors qu'un rééquilibrage du marché de l'emploi semble à l'œuvre de façon très progressive. Nous retenons des dernières semaines les surprises politiques en France et en Europe qui pourraient mettre à mal le scénario de la reprise économique que nous avons. Aux États-Unis, l'aléa politique semble au contraire avoir diminué à la suite du premier débat entre M. Biden et M. Trump. Ce dernier est désormais plus que jamais le favori des sondages et son programme résolument « pro-business » attise pour l'instant l'appétit des investisseurs.

Dans ce contexte, la diversification reste, selon nous, la clé pour le second semestre et les marchés asiatiques nous semblent toujours aussi attractifs dans ce cadre. L'Inde et le Japon demeurent notamment les marchés d'actions mondiaux les moins liés à la dynamique des prix en Europe et aux États-Unis.

Le contexte économique en zone euro semble désormais moins attractif en raison de l'aléa politique mais la correction des marchés offre désormais une prime de risque qui nous semble adaptée. Ainsi, nous avons réduit notre exposition spécifique sur la France mais nous conservons des expositions sur le marché européen, notamment sur les petites capitalisations. La baisse progressive des taux directeur de la BCE devrait agir progressivement comme un catalyseur favorable pour le second semestre.

Notre exposition aux actions a été réduite au cours du mois de juin mais nous conservons pour les prochains mois une allocation bâtie autour de trois axes principaux pour le mois de juillet :

- 1/ une exposition assumée aux actions internationales, notamment sur les émergents ;
- 2/ la diversification via les devises, notamment le Dollar US ;
- 3/ et du rendement via des obligations d'entreprises à maturité courte.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI PRIME USA - UCITS ETF DR C	11 389 817,16	11 180 470,52
UNION + SI.3 DEC	9 849 286,33	10 448 632,21
CIC UNION DOLLAR CASH	9 575 907,80	9 699 247,98
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	6 311 160,16	7 714 642,87
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF C	4 034 813,56	9 721 855,35
AMUNDI CASH USD -IU- CAP	3 894 347,59	9 761 192,82
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor US Curve Steepening 2-10 UCIT	6 675 006,00	6 752 883,13
iShares Edge MSCI World Size Factor UCITS ETF USD	5 347 730,99	5 113 887,45
ISHARES SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF USD ACC	4 927 762,19	4 825 246,23
iShares MSCI Europe ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	4 480 275,00	4 365 643,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **6 590 489,54**
 - o Change à terme :
 - o Future : 6 590 489,54
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2023, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 810 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 50% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 50% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 6 SFDR)

Bien que cet OPCVM ne promeut pas de caractéristiques ESG, Amplegest est engagé dans une politique de finance durable. Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des actions détenues dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

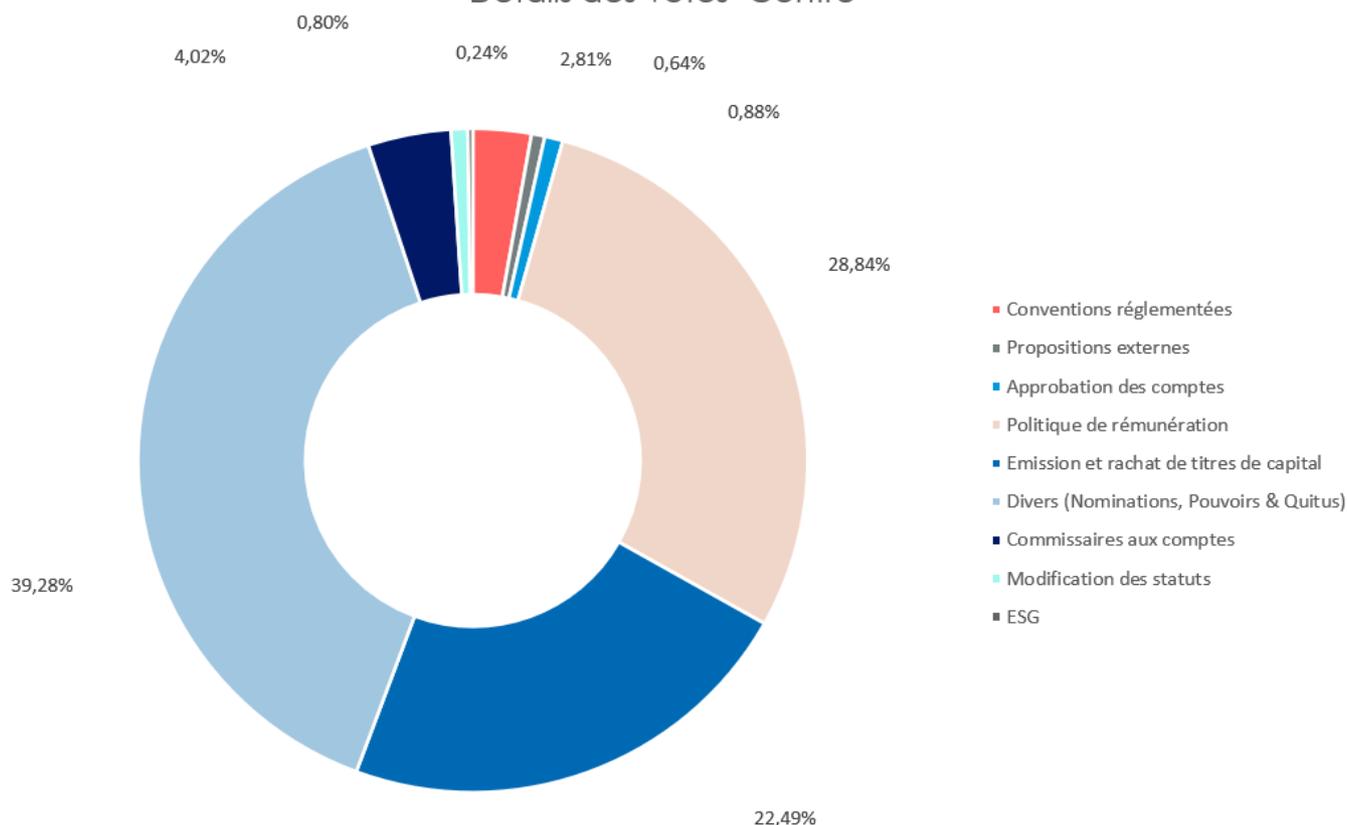
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2023

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 218 Assemblées Générales au cours de l'exercice 2023, soit un taux de participation de 94% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (99%) et participation physique (1%)
- Pour 16 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 532
- Expression de 1 246 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
- Dans 35.3% des cas, nous avons voté contre
- Dans 64.7% des cas nous avons voté pour

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Latitude Croissance ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ». En revanche, Latitude Croissance applique la politique d'exclusion définie par Amplegest. Cette politique, qui concerne l'ensemble des OPC est définies par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec l'équipe de contrôle des risques. Elle a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac, des matières premières agricoles et du charbon thermique. Nous excluons également les valeurs qui ne respectent pas le pacte mondial des Nations Unies ainsi que celles qui ont des controverses graves et répétées.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 321-125 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 et concernent la Gestion collective consolidée (OPCVM+FIA) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Latitude Croissance

Fonds Commun de Placement
50 boulevard Haussmann
75009 Paris

Exercice clos le 28 juin 2024

Grant Thornton Audit Membre de Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 140 361 €
inscrite au tableau de l'Ordre
de la région Paris Ile-de-France et
membre de la Compagnie régionale
de Versailles et du Centre
342 061 942 RCS Nanterre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Fonds Commun de Placement LATITUDE CROISSANCE

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du fonds commun de placement LATITUDE CROISSANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LATITUDE CROISSANCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 19 novembre 2024

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton Audit

Membre de Grant Thornton

Azarias Signature
numérique de
Azarias SEKKO
SEKKO Date : 2024.11.19
17:08:10 +01'00'

Azarias Sekko
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/06/2024 en EUR

ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	16 008 738,80	36 886 427,88
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	15 970 150,83	36 508 371,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 726 059,69	36 508 371,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	6 244 091,14	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	38 587,97	378 056,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 587,97	378 056,26
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	261 743,14	1 343 747,81
Opérations de change à terme de devises		
Autres	261 743,14	1 343 747,81
COMPTES FINANCIERS	1 038 792,90	3 213 002,63
Liquidités	1 038 792,90	3 213 002,63
TOTAL DE L'ACTIF	17 309 274,84	41 443 178,32

PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 300 406,94	45 404 083,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 164 601,65	-4 099 358,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-283 497,61	-601 482,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 181 510,98	40 703 243,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 587,97	378 056,26
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	38 587,97	378 056,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 587,97	378 056,26
Autres opérations		
DETTES	29 304,62	80 866,29
Opérations de change à terme de devises		
Autres	29 304,62	80 866,29
COMPTES FINANCIERS	59 871,27	281 012,63
Concours bancaires courants	59 871,27	281 012,63
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	17 309 274,84	41 443 178,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0923		20 314 915,74
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
TU CBOT UST 2 0923		10 243 548,50
US 10YR NOTE 0923		2 673 480,72
EC EURUSD 0924	2 884 658,45	
MSCI EMG MKT 0924	1 370 912,65	
OSE TOPIX FUT 0924	1 304 403,32	
SP 500 MINI 0923		6 371 851,53
SP 500 MINI 0924	1 030 515,12	
E-MIN RUS 200 0923		1 743 634,37
OSE TOPIX FUT 0923		1 742 131,98
CME JPY/USD 0923		802 859,96
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 429,69	3 229,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 678,47	296 086,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	66 108,16	299 316,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	26 191,04	43 588,44
Autres charges financières		
TOTAL (2)	26 191,04	43 588,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	39 917,12	255 727,63
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	534 314,52	1 073 656,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-494 397,40	-817 929,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	210 899,79	216 447,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-283 497,61	-601 482,09

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011511773 - Part LATITUDE CROISSANCE A : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0011511799 - Part LATITUDE CROISSANCE I : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « A » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 7% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « I » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 8,10% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La commission de surperformance est compatible avec l'objectif du fonds et le profil de risque du fonds qui a été présenté aux investisseurs.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LATITUDE CROISSANCE A	Capitalisation	Capitalisation
Part LATITUDE CROISSANCE I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	40 703 243,14	63 143 613,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 806 875,37	11 452 060,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 515 820,77	-27 226 533,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 761 282,68	7 823 128,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 988 027,23	-5 718 430,60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 528 170,33	4 758 193,87
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 498 458,90	-13 568 981,50
Frais de transactions	-71 102,53	-238 067,21
Différences de change	413 141,93	-715 641,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	806 438,46	556 568,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 485 259,25	678 820,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-678 820,79	-122 252,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-269 834,10	1 255 261,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 294,16	265 539,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-265 539,94	989 721,56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-494 397,40	-817 929,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 181 510,98	40 703 243,14

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	3 705 831,09	21,57
Change	2 884 658,45	16,79
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	6 590 489,54	38,36

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 038 792,90	6,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							59 871,27	0,35
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 038 792,90	6,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	59 871,27	0,35								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	1 673 874,50	9,74						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	171 947,37	1,00	79 718,74	0,46				
Comptes financiers			812 875,07	4,73	125 397,01	0,73	80 913,71	0,47
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	59 871,27	0,35						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	5 286 086,22	30,77	1 304 403,32	7,59				

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	10 077,03
	Dépôts de garantie en espèces	251 666,11
TOTAL DES CRÉANCES		261 743,14
DETTES		
	Rachats à payer	3 889,38
	Frais de gestion fixe	25 415,24
TOTAL DES DETTES		29 304,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		232 438,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LATITUDE CROISSANCE A		
Parts souscrites durant l'exercice	11 253,566	1 806 875,37
Parts rachetées durant l'exercice	-164 308,637	-26 337 253,34
Solde net des souscriptions/rachats	-153 055,071	-24 530 377,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 667,162	
Part LATITUDE CROISSANCE I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-12,30	-178 567,43
Solde net des souscriptions/rachats	-12,30	-178 567,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LATITUDE CROISSANCE A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LATITUDE CROISSANCE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Part LATITUDE CROISSANCE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	525 997,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LATITUDE CROISSANCE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 316,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-283 497,61	-601 482,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-283 497,61	-601 482,09

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE CROISSANCE A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-276 712,17	-597 707,80
Total	-276 712,17	-597 707,80

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE CROISSANCE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6 785,44	-3 774,29
Total	-6 785,44	-3 774,29

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 164 601,65	-4 099 358,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 164 601,65	-4 099 358,05

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE CROISSANCE A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 098 201,75	-3 993 215,28
Total	1 098 201,75	-3 993 215,28

	28/06/2024	30/06/2023
Part LATITUDE CROISSANCE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	66 399,90	-106 142,77
Total	66 399,90	-106 142,77

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	43 297 710,32	41 474 744,05	63 143 613,62	40 703 243,14	17 181 510,98
Part LATITUDE CROISSANCE A en EUR					
Actif net	42 399 341,98	40 352 105,63	62 406 293,42	39 635 881,90	16 201 533,59
Nombre de titres	254 481,178	203 856,697	351 416,078	244 722,233	91 667,162
Valeur liquidative unitaire	166,61	197,94	177,58	161,96	176,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,41	29,95	5,55	-16,31	11,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,66	-3,06	-3,60	-2,44	-3,01
Part LATITUDE CROISSANCE I en EUR					
Actif net	898 368,34	1 122 638,42	737 320,20	1 067 361,24	979 977,39
Nombre de titres	62,00	64,50	46,70	73,30	61,00
Valeur liquidative unitaire	14 489,81	17 405,24	15 788,44	14 561,54	16 065,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	638,66	2 618,99	458,82	-1 448,05	1 088,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-42,80	-95,12	-122,50	-51,49	-111,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CIC UNION DOLLAR CASH	USD	78	151 800,11	0,89
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	EUR	17 000	896 119,30	5,22
OCTO RENDEMENT 2025 FCP IC EUR CAP 3D	EUR	994	1 100 825,18	6,40
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	71	2 403 471,55	13,99
TOTAL FRANCE			4 552 216,14	26,50
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	EUR	2 970	436 855,82	2,54
INVESCO SP 500 ESG INDEX ETF	EUR	38 375	2 693 057,73	15,67
TOTAL IRLANDE			3 129 913,55	18,21
LUXEMBOURG				
Amundi MSCI Emerging ESG Universal Select UCITS ETF DR	EUR	42 000	2 043 930,00	11,90
TOTAL LUXEMBOURG			2 043 930,00	11,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
ALLEMAGNE				
iShares STOXX Europe Small 200 UCITS ETF (DE)	EUR	17 000	550 276,40	3,20
TOTAL ALLEMAGNE			550 276,40	3,20
IRLANDE				
BNPPEASY MSCI EMMK-UCITS ETF	EUR	120 000	1 334 856,00	7,77
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	EUR	41 110	2 836 884,35	16,51
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	USD	162 910	1 522 074,39	8,86
TOTAL IRLANDE			5 693 814,74	33,14
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
TOTAL Organismes de placement collectif				
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0924	USD	-23	1 341,45	
MSCI EMG MKT 0924	USD	27	-13 479,84	-0,08
OSE TOPIX FUT 0924	JPY	8	16 476,18	0,10
SP 500 MINI 0924	USD	4	-8 631,95	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-4 294,16	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes				
TOTAL Instrument financier à terme				
			-4 294,16	-0,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	USD	22 257,48	20 770,32	0,12
Appel Marge CACEIS	JPY	-2 840 000	-16 476,18	-0,10
Appel Marge CACEIS	EUR	0,02	0,02	0,01
TOTAL Appel de marge			4 294,16	0,03
Créances			261 743,14	1,52
Dettes			-29 304,62	-0,17
Comptes financiers			978 921,63	5,70
Actif net			17 181 510,98	100,00

Part LATITUDE CROISSANCE I	EUR	61,00	16 065,20	
Part LATITUDE CROISSANCE A	EUR	91 667,162	176,74	

7. ANNEXE(S)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **LATITUDE CROISSANCE Part I (FR0011511799)**

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Site internet : www.amplegest.com

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

AMPLEGEST est agréée par la France sous le numéro GP-07000044 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document d'informations clés : 02/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : LATITUDE CROISSANCE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2013.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Objectifs : ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 8,10% par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée. Le Fonds, multi-classes d'actifs, cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

De 40% à 110% sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatif.
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et +12

De 0% à 110% au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut investir au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Général de droit français.

Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change qui peuvent entraîner une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

← Risque le plus faible – Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **4 sur 7** qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans <i>(période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 540€	4 180 €
	Rendement annuel moyen	-54.58 %	-16.02 %
Scénario défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 580€	7 350 €
	Rendement annuel moyen	-24.15 %	-5.97 %
Scénario intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 890€	15 190 €
	Rendement annuel moyen	8.93 %	8.72 %
Scénario favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 510€	17 230 €
	Rendement annuel moyen	35.09 %	11.49 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2021 et décembre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2014 et janvier 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre janvier 2013 et janvier 2018.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Si vous sortez après 1 an
Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Coûts totaux	226 €	1 796 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,26 %	2,46 % (chaque année)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,18 % avant déduction des coûts et de 8,72 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 0,00 % du montant investi / 0 EUR. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR

Coûts récurrents (prélevés chaque année)

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,99% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (exercice 2022).	199 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	27 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8,10% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière (en 2022 : 0,00%).	0 EUR
--	--	--------------

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site : www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
 - Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.
- Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/latitude-croissance/shares/fr0011511799-i>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>.